

LE CSE

(Entreprises d'au moins 50 salariés et de moins de 300 salariés)

OBJECTIFS :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître l'organisation et le fonctionnement du CSE
- Connaître les moyens du CSE
- Connaître les attributions du CSE

PUBLIC VISE

MEMBRES DU CSE

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES REQUIS

Pas de prérequis

DUREE DE LA FORMATION

6 décembre 2022

9h00-12h30

3,5 h : la ½ journée

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Présentiel

Théorie : 40%

Pratique : 40%

Questions/échanges : 20%

Support de formation fourni au stagiaire

Connexion Wi-Fi, tableau et paper-board

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Tiphaine LE NADAN

Avocat spécialiste en Droit du travail, de la Sécurité Sociale et de la Protection sociale

MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Liste d'émargement à la demi-journée

Certificat de réalisation

Evaluation de fin de formation

TARIF

750 HT € la demi-journée

Tva 20%

Frais de déplacement BREST/CARHAIX (0,75 €/km)

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Notre organisme tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi.

Nous pouvons adapter certaines de nos modalités de formation, pour cela, nous étudierons ensemble vos besoins.

Pour toutes questions, merci de contacter Angéline JONCOUR au 02.98.43.00.50

PROGRAMME

Connaître l'organisation et le fonctionnement du CSE

- La personnalité civile
- La composition du CSE
- Les réunions
- Le règlement intérieur du CSE
- Les commissions du CSE

Connaître les moyens du CSE

- Le crédit d'heures
- Les ressources financières du CSE
- Le local
- La formation

Connaître les attributions du CSE

- Présentation des réclamations
- Les attributions économiques du CSE
- Les attributions sociales et culturelles (ASC) du CSE
- Le droit d'alerte du CSE

MODALITES D'INSCRIPTION

Afin de vous inscrire à notre formation, merci de compléter le bulletin ci-joint.

Pour toute question ou modification, contactez avant le début de la formation : Angéline JONCOUR – Référent formation au 02.98.43.00.50

Un questionnaire, un CV ou toute autre pièce peuvent vous être demandés afin que nous puissions nous positionner sur votre niveau à l'entrée de la formation.

Une fois votre inscription validée, nous vous adresserons une convention de formation et une convocation par mail avant le début de la formation. En cas de subrogation de paiement, un accord du financeur doit nous être parvenu avant le début de la formation.

Délai de rétractation minimum 10 jours avant la formation

CONTACT

Référent administratif de la formation

Angéline JONCOUR

avocats@cabinet-mca.fr – 02.98.43.00.50